L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT ET DE LA TROISIEME MUNICIPALITE.—NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 8 AOUT 1845.

PUBLIÉ PAR MAGNE & WEISSE.

CONDITIONS DE L'ABEILLE:

ABONNEMENT:

Journal quotidien, une année d'avance $12

Journal de la campagne, deux fois par semaine, une année d'avance, 5

Les termes de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription, soit au journal seulement, soit aux annonces, ne sera considérée comme discontinuée de la part de l'abonné, à moins qu'il n'en ait donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES.—Une piastre par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces.—Les artisans et personnes tenant magasins de détail, $60; les Banques, Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, $80; les agents pour navires, bâtiments et bateaux à vapeur, ou les maisons de commerce faisant la commission, $80. Ces abonnements se paient à l'avance et d'avance.

Le privilège des sous ripteurs aux avis est limité à un carré chaque fois, et trois fois par semaine.

LES ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, maisons ou terrains à vendre, à louer ou à affermer, esclaves marrons, animaux épaves ou égarés, etc., ne seront portées en compte séparément et aux prix ci-dessus énoncés.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront $1 par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de leur insertion seront publiées pendant un mois, et devront être payées en conséquence de cette disposition.

LES ANNONCES de candidature à des emplois publics et toutes annonces d'une nature politique, les annonces ou articles d'une nature personnelle (lorsqu'ils pourront être admis), paieront le double du prix ordinaire et d'avance.

Leonard Sturtevant & Co.,
MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES ET EXPEDITEURS,
VENDENT EN GROS
DE L'HUILE DE BALEINE, DE SPERME ET DE LIN
Savon, Chandelles, Thés, Blanc de Plomb, Peinture noire &c. &c.
No. 12, rue de la Vieille Levée,
9 Juin— Nouvelle-Orléans

WILLIAM DAVIDSON & CO.
AGENS EN COTON,
ET NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES
Rue du Canal, No. 81, N. Orléans.
2 nov.

P. CUSACHS, Pharmacien.
Magasin en gros de Drogues, de Peintures d'Huiles, de Médicaments spéciaux, d'articles pour les confiseurs, pour les distillateurs, pour les teinturiers, &c.
Encoignure Condé et St. Philippe—Nlle. Orléans.
20 juillet

MORTON & Co.
MARCHANDISES SECHES,
No. 25, rue des Magasins.
☞ Les ordres de la campagne seront fidèlement exécutés.
2 nov—1an

George Buchanan, Andrew Buchanan,
Robert Buchanan, John C. Agnew.
GEO. & ROBT. BUCHANAN & Co.
Marchands Commissionnaires,
Rue Tchoupitoulas, No. 82,
10 nov Nouvelle-Orléans

NORTH & BROTHERS,
MARCHANDS DE MARCHANDISES SECHES,
Rue des Magasins,
Encoignure de celle de la Commune,
NOUVELLE-ORLEANS.

JOS. HARROD, FRANCIS D DARLING, G FOSTER
HARROD, DARLING & Co.
Marchands-Commissionnaires et Expéditeurs,
ET
Agents de la Ligne de Boston et de la Nlle. Orléans.
No. 49, rue de la Commune,
17 juin Nouvelle-Orléans

DAVID & CHAPUS,
IMPORTATEURS DE MARCHANDISES FRANÇAISES, ANGLAISES, ALLEMANDES ET DU PAYS.
Vendent en gros et demi-gros,
No. 93, rue de Chartres, près celle Conti.
4 juin

J. F. BERCIER. FRANCISCO TIO.
J. F. BERCIER & Co.
Grocers et marchands en general, No. 45 Vieille Levée.
Ont constamment un assortiment de groceries fraîches, vins, liqueurs, etc., à des prix libéraux. 26 oct.
Nouvelle-Orléans.

F. LAMPRE,
IMPORTEUR ET NEGOCIANT EN GROS,
En Produits de la Havane,
SUCRE. CAFE.
TABAC. CONFITURE.

EMILE JOHNS,
MARCHAND COMMISSIONNAIRE
ET IMPORTEUR DE PRODUITS DES ANTILLES.
Café, Sucre,
Tabac, Cigares.

DES avances libérales seront faites sur consignations et produits à leurs amis de New York, Boston, Philadelphie, Baltimore, Charleston, Savannah, Liverpool, Havre Kingston et Jamaïque. WOOD & SIMMONS,
14 jn 20 Magasins.

CHANGEMENT DE DOMICILE.
MR. TRON, prévient le public qu'il a transporté son bureau de prêt sur dépôt et d'achat d'or et d'argent de la rue St Louis, No. 77, à celle précédemment, rue Bourbon, entre St Louis et Conti, No. [illegible], et continue, comme par le passé, à faire des prêts sur toutes sortes de matières d'or et d'argent, [illegible] les achats d'or et d'argent. [illegible] Les personnes sont priées de ne pas envoyer des enfants ni des esclaves. 7 juin—1an

BUREAU DES ASSESSEURS DES TAXES D'ETAT.
AVIS est par le présent donné aux contribuables de la paroisse d'Orléans, comprenant les Première, Seconde et Troisième Municipalités, que le tableau d'assessment des propriétés et valeurs dans les limites des dites Municipalités pour l'année 1845, est ouvert au bureau des assesseurs, passage de la Bourse, entre [illegible] jeudi prochain, dix du courant, et restera ouvert au public jusqu'et compris le [illegible] août 1845. 19 juillet—30

ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE.
COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DE L'OCEAN—Bureau rue du Camp, No. 35.
Directeurs:
Wm. W. Montgomery, J. B. DeBrau,
F. F. Delcambre, Edw. Swiff,
A. Gordon, R. W. Montgomery,
J. C. Harrison, W. C. Squier.
W. A. Gasquet Président.
CHS BRIGGS, Secrétaire.
On assure toute espèce de propriétés contre les risques du feu, aux taux les plus raisonnables, et en cas de pertes, les règlements sont faits avec promptitude et libéralité.
17 mars

Bureau de la Compagnie d'Assurances sur la Marine de l'Ouest et du Sud.
Nlle. Orléans, 7 juin 1845.
A UNE assemblée des Actionnaires de cette compagnie tenue en conformité à la réquisition des directeurs, du 6 mai dernier, les résolutions suivantes ont été adoptées:
Résolu, Que l'expérience ayant démontré que les Compagnies d'Assurances organisées en sociétés sur le principe d'actions réunies ou celui d'actions et de mutualité, combinés, ne peuvent exister et faire une concurrence avec avantage avec celles des institutions qui sont conduites entièrement sur le principe d'Assurances Mutuelles, que c'en conséquence il est expédient de liquider les affaires de la Compagnie d'Assurance sur la Marine de l'Ouest et du Sud.
Résolu, Que les Directeurs de la Compagnie devront faire réassurer les risques non-expirés le premier jour de juillet prochain, et après cette époque cesser tout achat de nouvelles affaires. [illegible] compte de la Com[pagnie] [illegible] premier lundi de septembre prochain. Une assemblée des Actionnaires sera convoquée à l'effet de décider quelle sera la meilleure méthode et la plus économique qu'il faudra adopter pour liquider les affaires de la Compagnie.
P. N. WOOD, Chairman.
11 jn DAVID HADDEN, Secrétaire.

Bureau de la Compagnie d'Assurances de l'Ouest et contre l'incendie.
Nouvelle-Orléans, 1er. juillet 1845.
CETTE Compagnie dans les vues de clore les affaires, a fait assurer ses risques aujourd'hui dans la compagnie de New York, dite "Sun Mutual Insurance Company" sous l'agence de L. Matthews. Toutes les personnes dont les polices sur la marine ou les rivières sont ouvertes, sont priées de les présenter pour être transférées aussitôt que possible.
GEORGE C LAWRASON,
1 juil—☞ Secrétaire

Agence de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.
Nouvelle-Orléans, 1er juillet 1845.
LA Compagnie dite "Sun Mutual Insurance Company" de New York, ayant donné au soussigné plein pouvoir de faire des assurances contre les risques de la mer, des rivières et contre le feu, a l'honneur d'informer la commune qu'il a gardé le bureau de la Compagnie d'Assurance de l'Ouest et contre l'incendie (dont les assurances courantes ont été assurées par l'institution susdite) et qu'il fera les assurances aux taux les plus bas que n'importe quel compagnie d'assurance.
La Compagnie du Sun Mutual Insurance est établie entièrement sur le principe de mutualité; elle fait des affaires depuis trois ans, et a déclaré des dividendes annuellement au montant de cent pour cent en travaux, [illegible] capitaux et bénéfices s'élevant à huit cent mille piastres. L. MATTHEWS, agent
Encoignure des rues du Camp et de la Commune.
1 juil—30

GARDES D'ORLEANS.
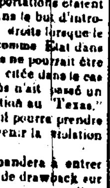
Les membres des Gardes d'Orléans sont priés de passer au bureau du Lieutenant Dubuc et à celui du Sergt. Major pour affaires très importantes.
Par ordre du Lieut Comm.
WM. ANDRY,
28 juil—j a e Sergt. Major.

OFFICIEL.
DEPARTEMENT DU TRESOR.
Nlle. Orléans, 10 juillet 1845.
LES porteurs des coupons d'intérêt des Bons de l'Etat de la Louisiane (excepté les bons émis en faveur des Banques hypothécaires et des Municipalités Nos. 2 et 3 de la Nouvelle Orléans) sont priés de les présenter pour en recevoir le paiement au Bureau du soussigné, rue du Canal. WM DEBUYS,
Trésorier de l'Etat.
12 juil—12, 17, 25, 30, août 23, 14, 22 sept 3, 10.

Dr. Stephen H. Bordasch,
No. 14, rue Carondelet, entre Canal et Communes,
A le plaisir d'informer ses amis et le public en général qu'il est de retour en cette ville, et étant connu depuis douze ans, dans cet Etat, comme médecin et chirurgien pratiquant, il espère obtenir la continuation de la confiance qui lui ont accordée ses amis et le public de la Nouvelle Orléans. 30 mai 90

Académie de Danse
PAR J. DEVOTI.
LEÇONS DE POLKA.
UNE classe a lieu à sa résidence, rue ROYALE, No. 161, tous les lundis, mercredis et vendredis, à sept heures du soir, pour l'enseignement de la danse et de la valse. Les leçons de Polka auront lieu les mêmes soirs, à huit heures.
La classe de l'Armory du Bataillon Washington, pour les demoiselles et jeunes garçons a lieu le mardi, à quatre heures et demie, et le samedi à une heure P. M.
Les élèves de cette classe paieront $5 par mois.
Toutes les danses de caractère sont payables à part.
M. D donnera aussi des leçons particulières à domicile.
Il enseigne la danse dans les institutions suivantes:
Mme. Grabet, rue Bourbon, No. 30
Mlles. Allison, encoignure Carondelet et St Joseph
Mme. Bachié, de Royale et Toulouse.
Mme. Zoller, rue du Camp, No. 247
Au No. 152, rue Julie.
Au Lycée d'Orléans, rue de l'Esplanade.
A l'Institution Louisianaise 71, rue des Remparts.
A l'Académie Jefferson, passage de la Bourse.

ARTICLES DIVERS.—Huile de baleine, 3000 gallons pour l'hiver, 5 quarts eau de vie Champion, sous le câble de la douane, 200 caisses savon de ménage No. 1, une caisse indigo de Manille, ochre jaune, brun d'Espagne et rouge Vénitien; sel d'epsum, alun et [illegible] cobalt, [illegible] en vente par W F VREDENBURGH & Co.
10 jt 30 Vieille Levée

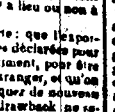
BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS
106 Caisses en débarquement des navires Hume et Union, à vendre par
E. G. HOBBS,
30 jt 12, rue de la Douane.

Nouvelle-Orléans:
VENDREDI MATIN, 8 AOUT 1845.

CANDIDATS WHIGS:
POUR GOUVERNEUR,
WILLIAM DEBUYS.
POUR LIEUTENANT GOUVERNEUR,
EDWARD SPARROW.

Après vingt-quatre heures de réflexion, la feuille du soir revient sur la résolution qu'elle avait prise de ne point justifier l'article dont nous avions fait en quelques mots ressortir l'incohérence et les erreurs. Elle s'efforce de démontrer qu'il y a connexion immédiate entre l'élection des officiers d'Etat de la Louisiane et les questions étrangères qu'elle a soulevées d'une façon si singulière. La justification n'est pas plus heureuse que la proposition; elle n'a ni plus de sens ni plus de portée; elle se résout toujours en cette affirmation: "Les whigs trahiront les intérêts de l'Union, s'ils arrivent au pouvoir. Les whigs ne sont rien que des lâches et des traîtres." Aux yeux de la feuille du soir, la modération, unie à la fermeté, est un crime; l'exaltation et l'humeur envahissante sont les seules vertus démocratiques. En vérité la seule réponse que méritent de pareilles extravagances, c'est un sourire.

MEXIQUE.

Les journaux que nous avons reçus mercredi soir, par le *Relampago*, nous sont parvenus si tard que nous n'avons pu donner qu'un sommaire très incomplet. Nous venons ajouter aujourd'hui quelques détails nécessaires.

Quant à la question de guerre, voici où elle en est positivement: le Mexique, selon toutes les probabilités, se décidera à une rupture; mais cette rupture n'a pas encore eu lieu formellement. Les derniers renseignemens les plus authentiques prouvent qu'aucune déclaration de guerre, qu'aucune interruption de relations n'a eu encore lieu. La nouvelle de la ratification de l'Annexion par la Convention Texienne n'était point encore parvenue à Mexico, et il est probable que le gouvernement l'aura attendue avant de prendre aucune mesure décisive. Evidemment le Mexique se prépare à la guerre; mais encore une fois il ne l'a pas encore déclarée.

Prévoyant qu'il serait obligé d'en venir à cette extrémité, le gouvernement mexicain a cru devoir à l'avance donner l'ordre à ses agens consulaires de clore aussi promptement que possible leurs affaires officielles. C'est en vertu de ces ordres qu'a agi M. Arrangoiz, Consul mexicain dans notre ville, et qu'il compte s'embarquer demain pour le Mexique à bord du *Relampago*. L'arrivée même de ce bâtiment est une preuve de plus qu'il n'y a point encore rupture définitive de la part du Mexique.

Le *Diario del Gobierno* du 17 juillet contient une note fort étendue, adressée par M. Cuevas, ministre des affaires étrangères, aux deux chambres mexicaines. Cette note est une appréciation, au point de vue mexicain, de la conduite des Américains dans l'affaire de l'annexion, et nous n'avons pas besoin de dire que si elle se plaint fort de notre gouvernement, elle ne se fait pas faute d'exalter la franchise, la magnanimité et l'honneur de l'administration mexicaine. La proposition faite au Texas de reconnaître son indépendance à la condition qu'il refuserait l'annexion, avait pour but principal d'éviter les hostilités; le gouvernement ne pouvait avoir que peu d'espérance dans le succès de ses négociations, mais il a cru de son devoir de les poursuivre. En le faisant, il a toujours songé à maintenir les droits et l'honneur de la nation, tout en laissant aux Etats-Unis l'injustice, la perfidie, la violence. Le Texas, oubliant sa propre dignité, oubliant ce qu'il devait aux puissances qui avaient reconnu son indépendance, s'est décidé à marcher dans la voie que lui ouvrait la politique perfide des Etats-Unis. Le temps prouvera que cette usurpation n'est rien qu'une fatale erreur; toutes les nations la condamneront; et les Etats-Unis seront seuls responsables de la guerre qu'ils auront provoquée.

A cette longue exposition dont nous ne faisons qu'indiquer l'esprit, se trouvent joints différens documens officiels relatifs aux négociations qui avaient été entamées avec le gouvernement texien. Ils n'ont rien de nouveau pour nous.

—Le général Arista et Francisco Duque annoncent au ministre de la guerre que la tranquillité règne dans les départemens de Cohahuila, Nueva-Leon, Tamaulipas et Sonora.

TEXAS—DROITS DE DOUANE—Circulaire de la Trésorerie.

Dans la prévision de l'annexation du Texas, des négocians ont fait diriger sur le nouvel Etat (T[exas]) des marchandises qui étaient [illegible] Unis. D'autres ont attendu pour donner leurs ordres que l'annexation fut consommée. On doit donc s'attendre à voir prochainement le Texas encombré de marchandises destinées pour les Etats-Unis. Les droits actuels d'importation au Texas étant presque nominaux, il y aurait en effet un grand avantage, de la part des importeurs, à se servir de l'occasion de l'annexation pour éluder les lois fiscales de l'Union et faire pour ainsi dire de la contrebande légale.

Mais le gouvernement, protecteur né des intérêts nationaux, a prévu le mal et pris immédiatement des mesures pour le neutraliser. D'ailleurs la décision que vient de prendre le secrétaire de la trésorerie est basée sur des précédents d'une parfaite analogie; nous voulons parler des mesures prises par Jefferson et Gallatin relativement à la Louisiane, et par Monroe et Crawford à l'égard de la Floride. Venons maintenant à la circulaire du secrétaire de la Trésorerie.

CIRCULAIRE.

Aux Collecteurs des Douanes.

Département du Trésor, 29 juillet 1845.

Le président des Etats-Unis a reçu la nouvelle officielle que la Convention et le Congrès du Texas ont sanctionné et adopté la résolution du Congrès des Etats-Unis, du 1er mars dernier pour l'incorporation du Texas (comme Etat) dans l'Union.

La 24e section de l'article du Congrès des Etats Unis du 30 août 1842, porte "qu'il sera du devoir des collecteurs et autres officiers des douanes de se conformer aux instructions du secrétaire de la trésorerie relativement à l'application des lois fiscales. En conséquence, il est de mon devoir de vous communiquer les opinions et les instructions de ce département sur diverses questions importantes résultant des nouvelles relations entre le Texas et les Etats-Unis.

1o. Bien qu'il y ait actuellement un pacte solennel obligatoire pour les deux parties pour l'admission du Texas comme un Etat de l'Union, cependant jusqu'à ce que le Congrès des Etats-Unis ait pris des mesures à cet égard et jusqu'à ce que, par suite, le département en ait autrement décidé, vous percevrez les droits comme par le passé sur toutes les importations du Texas aux Etats-Unis.

Une question semblable se présenta en 1819, relativement aux exportations de la Floride à la Nouvelle-Orléans, et il fut alors déclaré par la trésorerie "que toutes les marchandises qui ont été ou peuvent être importées de Pensacola, avant qu'un *acte du Congrès ait été passé pour en faire un district de perception*, et autorisant la nomination d'un officier chargé d'y surveiller la perception, seront sujettes aux droits."

Donc, si comme on le craint, des importations étaient faites dans les ports du Texas, dans le but d'introduire ici les marchandises libres de droits lorsque le Texas serait formellement admis comme Etat dans l'Union, une telle exemption de droits ne pourrait être permise, conformément à la décision citée dans le cas de la Floride, "avant que le Congrès n'ait passé un acte établissant un district de perception au Texas." Lorsque le Congrès passera cet acte il pourra prendre des précautions suffisantes pour prévenir la violation ou l'invasion de nos lois fiscales.

2o. Dans tous les cas où l'on demandera à entrer des marchandises avec le privilège de drawback sur des exportations au Texas, vous devrez, avant d'accorder le certificat de *debenture*, vous assurer si l'exportation se fait pour la consommation au Texas, ou pour la réimportation aux Etats-Unis—et considérerez comme tentative de fraude toute demande au drawback sur des marchandises qui ne paraîtront pas devoir être consommées au Texas.

Après l'acquisition et l'occupation de la Louisiane, le collecteur de la Nouvelle-Orléans reçut l'ordre du trésor de considérer Bâton-Rouge et les autres postes alors au pouvoir de l'Espagne, soit sur le Mississipi, soit sur les lacs, etc., comme des *ports étrangers*, mais il lui était en même temps recommandé "de ne point accorder de drawback, sous aucun prétexte, pour les marchandises qui auraient été ou pourraient être débarquées dans les dites places." Cet ordre fut donné par un de mes prédécesseurs, Albert Gallatin, et sanctionné par M. Jefferson, président des Etats-Unis.

La 80me. section de l'acte du Congrès du 2 mars 1799, dispose "que le collecteur susdit pourra refuser toutes *débentures* s'il lui paraît qu'il y a eu erreur ou fraude. En cas de refus, et la *débenture* excède cent piastres, il sera du devoir du collecteur de soumettre le cas au contrôleur du trésor, qui décidera en dernier ressort." Une entrée avec réserve de *drawback* dans le but de réimporter libre de droits dans les Etats-Unis, est un acte frauduleux; et en ce cas il est du devoir du collecteur de refuser le certificat. Dans tous les cas où la *debenture* n'excèdera pas cent piastres, le collecteur jugera seul s'il y a lieu ou non à accorder le *drawback*.

La 76me. section du même acte porte: que l'exporteur fera serment que les marchandises déclarées pour l'exportation sont chargées sur tel bâtiment, pour être exportées de bonne foi dans tel port étranger, et qu'on n'a pas l'intention de les faire débarquer de nouveau dans les Etats-Unis. Sans cela le drawback ne serait pas accordé.

Si, donc, les marchandises ainsi importées au Texas, sont destinées à être débarquées de nouveau dans les Etats-Unis, elles n'auront pas droit au drawback; et en cas de nouveau débarquement, pourront être saisies, ainsi que le bâtiment qui les portait.

On aura grand soin d'obtenir de bonnes cautions sur tous bons d'exportation, attendu que ces bons peuvent ne pas être annulés par l'exportation au Texas jusqu'à ce que les nombreuses et importantes questions qui peuvent être soulevées à ce sujet aient été définitivement réglées.

Dans aucun cas vous n'omettrez de publier dans les journaux les noms de tous ceux qui seront trouvés coupables de la violation des lois fiscales sus-mentionnées, et vous ne manquerez pas non plus de saisir comme sujettes à confiscation les marchandises, bâtimens &c.

Comme les spéculations dont il s'agit diminueraient le revenu public et nuiraient aux intérêts du peuple des Etats-Unis (et du Texas comme faisant partie de l'Union) on attend des officiers des douanes la plus active et la plus zélée coopération pour donner tout l'effet désirable aux présentes instructions.

R. J. WALKER,
Secrétaire de la trésorerie.

Troisième Municipalité.—Nous sommes autorisés à annoncer que le comité de finances du Conseil de la troisième municipalité a brûlé hier $31,977 63 des petits billets de la Corporation. On espère que cette circulation de papier ne tardera pas à être entièrement retirée.

Un détachement de troupes, venant de Baton-Rouge, est arrivé hier soir, sur le Lada. Ces hommes font partie des compagnies G. et F. du 1r. régiment, et doivent se rendre, sous le commandement du lieut. Britton, au fort Jackson.

CHRONIQUE LOCALE.

COUR CRIMINELLE.

Le grand jury a trouvé lieu à suivre contre Samuel Kennedy, pour meurtre; Ebenezer Baker, pour détournement de fonds; Henri Leblanc, pour vol de cheval; John Roberts, pour s'être introduit nuitamment dans une maison pour y voler.

—Le grand jury n'a pas trouvé lieu à suivre contre Francis Sturges et Philip Harvey, accusés de vol.

—L'avocat de district a déposé un indictment contre John A. Ecrington, h. c. l., sous l'accusation d'avoir insulté une personne blanche.

—La Cour s'est ensuite ajournée jusqu'au premier lundi de novembre prochain.

Navires à vapeur transatlantiques.—Le *Cambria*, de la ligne Cunard, a dû quitter Liverpool le 19 juillet et arriver le 2 ou le 3 courant à Boston. Le *Great Britain*, ce frère monstre du *Great Western*, l'aura suivi sept jours plus tard pour faire son premier voyage à travers l'Atlantique.

Elections de l'Alabama.—Les retours de l'Alabama sont fort peu nombreux. Dans le comté de Mobile, Dargan, locofoco, candidat pour le Congrès, a obtenu 203 voix de majorité sur Dunn, son concurrent. L'*Advertiser* fait observer que la majorité démocratique n'est pas aussi considérable, et qu'elle ne s'est élevée à ce chiffre que par l'indifférence d'une centaine de whigs qui, à ce qu'il paraît, aiment à être représentés par un locofoco. Il est plus que probable que le district congressionnel appartiendra à nos adversaires. Ils auront aussi la majorité pour les membres de la Législature. Martin, le candidat indépendant au poste de gouverneur, a obtenu 53 voix de majorité sur Terry. Des retours partiels du comté de Baldwin rendent presque certaine la nomination du Dr. Hastie, comme membre de la Législature.

Incendie à St. Augustin.—Un incendie qui a éclaté la nuit, il y a peu de temps, à St. Augustin, a détruit une belle maison appartenant au major Hernandez, ainsi que quelques autres moins considérables qui l'avoisinaient.

SARATOGA.—Les eaux de Saratoga ont toujours la même vogue; les trois grands hôtels qui existent dans ce village, sont remplis de nombreux visiteurs, malades ou curieux. Les soins hygiéniques ne nuisent point aux parties de plaisir; les bals sont assez rares, mais les soirées musicales ne manquent point. Ole Bull a fait fureur. Toutefois l'amusement qui a le plus de vogue, ce sont les excursions sur le petit lac de Saratoga. Il a environ neuf milles de long sur deux milles de large; il abonde en poissons de diverses espèces; et ses rives qui présentent le paysage le plus agréable, sont riches en gibier recherché. A l'est de ce lac, on a découvert une nouvelle source d'eau sulphureuse qui ne le cède en, rien, dit-on, à celles de la Virginie. Ce sera un nouvel élément de revenu pour Saratoga. Un hôtel sera construit immédiatement dans le voisinage de cette nouvelle source.

On lit dans le Washington Union du 30:

"Nous apprenons avec regret que pendant l'orage de cet après-midi, M. John Boose, sa femme et leur jeune enfant, âgé de sept à huit ans, ont été tués par la foudre à leur résidence de Pine Creek, à environ deux milles de la ville."

Un oculiste, H. M. Paine, qui vit à Oxford, dans le Massachusetts, a été dans ces derniers tems exposé à trois tentatives de meurtre. La dernière fois, c'était le 26 juillet, il sortait de chez lui, lorsqu'il tomba tout à coup frappé d'une balle. Cette balle partait très probablement d'un bois voisin de la maison du docteur et avait dû être lancée par un fusil à vent. Ce crime qui est encore entouré de mystère, a causé une vive sensation dans le voisinage.

Civilisation des Indiens.—La nation des Cherokies avance rapidement dans les voies de la civilisation. Il est question maintenant parmi eux de former des sociétés d'agriculture. Une réunion de tous les fermiers Cherokees était convoquée pour le 26 juillet, à Tallequah, afin d'y [illegible] l'agriculture. L'*Advocate*, journal des Cherokies, fait ressortir l'importance de cette fondation. Il ajoute que des prix seront distribués le jour de la réunion des agriculteurs à un certain nombre d'articles fabriqués par les femmes des Cherokees. Ces articles seront exposés préalablement.

HAITI—Le Journal du Commerce de New York a reçu les journaux de Port Republicain jusqu'au 13 du mois dernier. D'après ces journaux les troupes haïtiennes obtiendraient de grands avantages sur les Dominicains; elles auraient déjà pris Tazavon et marcheraient sur St. Yago et Port aux Plates.

Tout du reste était calme au Port au Prince. M. Hogan, l'envoyé américain, devait prendre passage le 15 juillet à bord du brick Huntress, pour se rendre à N. York.

FEUILLETON.

LE COMTE DE MONTE CHRISTO

PAR ALEXANDRE DUMAS.

TROISIEME PARTIE.

(Pour les deux premières, voir l'*Abeille* du 20 novembre au 7 février.
(Pour la troisième voir les numéros du 4 au 7 août.)

LA PRESENTATION.—Suite.

En arrivant dans l'antichambre du comte, on voyait au-dessus de la porte qui donnait dans le salon un écusson qui, par son entourage riche et son harmonie avec l'ornementation de la pièce, indiquait l'importance que le propriétaire de l'hôtel attachait à ce blason.

Monte-Christo s'arrêta devant ce blason, qu'il examina avec attention.

—D'azur à sept merlettes d'or posées en bande. C'est sans doute l'écusson de votre famille, Monsieur? demanda-t-il. A part la connaissance des pièces du blason qui me permet de le déchiffrer, je suis fort ignorant en matière héraldique; moi comte de hasard, fabriqué par la Toscane à l'aide d'une commanderie de Saint Etienne, et qui me fusse passé d'être grand seigneur si l'on ne m'eût répété que lorsqu'on voyage beaucoup, c'est chose absolument nécessaire. Car enfin il faut bien, ne fût-ce que pour que les douaniers ne vous visitent pas, avoir quelque chose sur les panneaux de sa voiture. Excusez moi donc si je vous fais une pareille question.

—Elle n'est aucunement indiscrète, monsieur, dit Morcerf avec la simplicité de la conviction, et vous avez deviné juste: ce sont nos armes, c'est-à-dire celles du chef de mon père; mais elles sont, comme vous voyez, accolées à un autre écusson, qui est de gueule à la tour d'argent, et qui est du chef de ma mère; par les femmes, je suis Espagnol, mais la maison de Morcerf est française, et, à ce que j'ai entendu dire, même une des plus anciennes du midi de la France.

—Oui, reprit Monte-Christo, c'est ce qu'indiquent les merlettes. Presque tous les pèlerins armés qui tentèrent ou qui firent la conquête de la Terre-Sainte, prirent pour armes ou des croix, signe de la mission à laquelle ils s'étaient voués, ou des oiseaux voyageurs, symbole du long voyage qu'ils allaient entreprendre et qu'ils espéraient accomplir sur les ailes de la foi. Un de vos aïeux paternels aura été de quelqu'une de vos croisades, et en supposant que ce ne soit que de celle de Saint-Louis, cela vous fait déjà remonter au treizième siècle, ce qui est encore fort joli.

—C'est possible, dit Morcerf; il y a quelque part dans le cabinet de mon père un arbre généalogique qui nous dira cela, et sur lequel j'avais fait autrefois des commentaires qui eussent fort édifié d'Hozier et Jaucourt. A présent je n'y pense plus, et cependant je vous dirai, monsieur le comte, et ceci rentre dans mes attributions de cicérone, que l'on recommence à s'occuper beaucoup de ces choses-là sous notre gouvernement populaire.

—Eh bien! alors votre gouvernement aurait bien dû choisir dans son passé quelque chose de mieux que ces deux pancartes que j'ai remarquées sur vos monumens, et qui n'ont aucun sens héraldique. Quant à vous, vicomte, reprit Monte-Christo en revenant à Morcerf, vous êtes plus heureux que votre gouvernement, car vos armes sont vraiment belles et parlent à l'imagination. Oui, c'est bien cela, vous êtes à la fois de Provence et d'Espagne; c'est ce qui explique, si le portrait que vous m'avez montré est ressemblant, cette belle couleur brune que j'admirais si fort sur le visage de la noble Catalane.

Il eût fallu être Œdipe ou le sphinx lui-même pour deviner l'ironie que mit le comte dans ces paroles empreintes en apparence de la plus grande politesse; aussi Morcerf le remercia-t-il d'un sourire, et passant le premier pour lui montrer le chemin, poussa-t-il la porte qui s'ouvrait au-dessous de ses armes, et qui, ainsi que nous l'avons dit, donnait dans le salon.

Dans l'endroit le plus apparent de ce salon se voyait aussi un portrait; c'était celui d'un homme de trente-cinq à trente-huit ans, vêtu d'un uniforme d'officier général, portant cette double épaulette en torsade, signe des grades supérieurs; le ruban de la Légion-d'Honneur au cou, ce qui indiquait qu'il était commandeur, et sur la poitrine, à droite, la plaque de grand officier de l'Ordre du Sauveur, et à gauche, celle de grand'croix de l'Ordre de Charles III, ce qui indiquait que la personne représentée par ce portrait avait dû faire les guerres de Grèce et d'Espagne, ou, ce qui revient absolument au même en matière de cordons, avoir rempli quelque mission diplomatique dans les deux pays.

Monte-Christo était occupé à détailler ce portrait avec non moins de soin qu'il avait fait de l'autre, lorsqu'une porte latérale s'ouvrit et qu'il se trouva en face du comte de Morcerf lui-même.

C'était un homme de quarante à quarante-cinq ans, mais qui en paraissait au moins cinquante, et dont la moustache et les sourcils noirs tranchaient étrangement avec des cheveux presque blancs, coupés en brosse à la mode militaire; il était vêtu en bourgeois et portait à sa boutonnière un ruban dont les différents liserés rappelaient les différents ordres dont il était décoré. Cet homme entra d'un pas assez noble et avec une sorte d'empressement. Monte-Christo le vit venir à lui sans faire un seul pas; on eût dit que ses pieds étaient cloués au parquet comme ses yeux sur le visage du comte de Morcerf.

—Mon père, dit le jeune homme, j'ai l'honneur de vous présenter M. le comte de Monte-Christo, ce généreux ami que j'ai eu le bonheur de rencontrer dans les circonstances difficiles que vous savez.

—Monsieur est le bienvenu parmi nous, dit le comte de Morcerf, en saluant Monte-Christo avec un sourire, et il a rendu à notre maison, en lui conservant son unique héritier, un service qui sollicite éternellement notre reconnaissance.

En disant ces paroles, le comte de Morcerf indiquait un fauteuil à Monte-Christo, en même temps que lui-même s'asseyait en face de la fenêtre.

Quant à Monte-Christo, tout en prenant le fauteuil désigné par le comte de Morcerf, il s'arrangea de manière à demeurer caché dans l'ombre des grands rideaux de velours et à lire de là sur les traits empreints de fatigue et de soucis du comte, toute une histoire de secrètes douleurs, écrites dans chacune de ces rides, venues avant le temps.

—Madame la comtesse, dit Morcerf, était à sa toilette lorsque le vicomte l'a fait prévenir de la visite qu'elle allait avoir le bonheur de recevoir; elle va descendre, et dans dix minutes elle sera au salon.

—C'est beaucoup d'honneur pour moi, dit Monte-Christo, d'être ainsi, dès le jour de mon arrivée à Paris, mis en rapport avec un homme dont le mérite égale la réputation et pour lequel la fortune, juste une fois, n'a pas fait d'erreur; mais n'a-t-elle pas encore, dans les plaines de la Mitidja ou dans les montagnes de l'Atlas, un bâton de maréchal à vous offrir?

—Oh! réplique Morcerf en rougissant un peu, j'ai quitté le service, Monsieur. Nommé pair sous la restauration, j'étais de la première campagne, et je servais sous les ordres du maréchal de Bourmont, je pouvais donc prétendre à un commandement supérieur, et qui sait ce qui fut arrivé, si la branche aînée fût restée sur le trône. Mais la révolution de juillet était, à ce qu'il paraît, assez glorieuse pour se permettre d'être ingrate, elle le fut pour tout service qui ne datait pas de la période impériale, je donnai donc ma démission, car lorsqu'on a comme moi gagné ses épaulettes sur les champs de bataille, on ne sait guère manœuvrer sur le terrain glissant des salons; j'ai quitté l'épée, je me suis jeté dans la politique, je me voue à l'industrie, j'étudie les arts utiles. Pendant les vingt années que j'étais resté au service j'en avais bien eu le désir, mais je n'en avais pas eu le temps.

—Ce sont de pareilles idées qui entretiennent la supériorité de votre nation sur les autres peuples, Monsieur, répondit Monte-Christo; gentilhomme issu de grande maison, possédant une belle fortune, vous avez d'abord consenti à gagner les premiers grades en soldat obscur, c'est fort rare; puis, devenu général, pair de France, commandeur de la Légion-d'Honneur, vous consentez à recommencer un second apprentissage, sans autre récompense que celle d'être un jour utile à vos semblables.... Ah! Monsieur, voilà qui est vraiment beau; je dirai plus, voilà qui est sublime.

Albert regardait et écoutait Monte-Christo avec étonnement; il n'était pas habitué à le voir s'élever à de pareilles idées d'enthousiasme.

—Hélas! continua l'étranger, sans doute pour faire disparaître l'imperceptible nuage que ces paroles venaient de faire passer sur le front de Morcerf, nous ne faisons pas ainsi en Italie, nous croissons selon notre race et notre espèce, et nous gardons même feuillage, même taille, et souvent même inutilité toute notre vie.

—Mais, Monsieur, répondit le comte de Morcerf, pour un homme de votre mérite, l'Italie n'est pas une patrie, et la France vous tend les bras; répondez à son appel, la France ne sera peut-être pas ingrate pour tout le monde; elle traite mal ses enfans, mais d'habitude elle accueille grandement les étrangers.

—Eh! mon père, dit Albert avec un sourire, on voit bien que vous ne connaissez pas M. le comte de Monte-Christo. Ses satisfactions à lui sont en dehors de ce monde; il n'aspire point aux honneurs, et en prend seulement ce qui peut tenir sur un passeport.

—Voilà, je mon égard, l'expression la plus juste que j'aie jamais entendue, répondit l'étranger.

—Monsieur a été le maître de son avenir, dit le comte de Morcerf avec un soupir, et il a choisi le chemin de fleurs.

—Justement, Monsieur, répliqua Monte-Christo avec un de ces sourires qu'un peintre ne rendra jamais, et qu'un physiologiste désespérera toujours d'analyser.

—Si je n'eusse craint de fatiguer monsieur le comte, dit le général, évidemment charmé des manières de Monte-Christo, je l'eusse emmené à la Chambre; il y a aujourd'hui séance curieuse pour quiconque ne connaît pas nos sénateurs modernes.

—Je vous serai fort reconnaissant, Monsieur, si vous voulez bien me renouveler cette offre une autre fois; mais aujourd'hui l'on m'a flatté de l'espoir d'être présenté à Mme la comtesse, et j'attendrai.

—Ah! voici ma mère, s'écria le vicomte.

—En effet, Monte-Christo, en se retournant vivement vit Mme de Morcerf à l'entrée du salon, au seuil de la porte opposée à celle par laquelle était entré son mari; immobile et pâle, elle laissa, lorsque Monte-Christo se retourna de son côté, tomber son bras qui, on ne sait pourquoi, s'était appuyé sur le chambranle doré, elle était là depuis quelques secondes, et avait entendu les dernières paroles prononcées par le visiteur ultramontain.

Celui-ci se leva et salua profondément la comtesse, qui s'inclina à son tour, muette et cérémonieuse.

—Eh, mon Dieu, Madame, demanda le comte, qu'avez-vous donc? serait-ce par hasard la chaleur de ce salon qui vous fait mal?

—Souffrez-vous, ma mère? s'écria le vicomte en s'élançant au-devant de Mercédès.

Elle les remercia tous deux avec un sourire.

—Non, dit elle, mais j'ai éprouvé quelque émotion en voyant pour la première fois celui sans l'intervention duquel nous serions en ce moment dans les larmes et dans le deuil. Monsieur, continua la comtesse en s'avançant avec la majesté d'une reine, je vous dois la vie de mon fils, et pour ce bienfait je vous bénis. Maintenant je vous rends grâce pour le plaisir que vous me faites en me procurant l'occasion de vous remercier comme je vous ai béni, c'est-à-dire du fond du cœur.

Le comte s'inclina encore, mais plus profondément que la première fois; il était plus pâle encore que Mercédès.

—Madame, dit-il, monsieur le comte et vous me récompensez trop généreusement d'une action bien simple. Sauver un homme, épargner un tourment à un père, ménager la sensibilité d'une femme, ce n'est point faire une bonne œuvre, c'est faire acte d'humanité.

A ces mots prononcés avec une douceur et une politesse exquises, Mme de Morcerf répondit avec un accent profond:

—Il est bien heureux pour mon fils, Monsieur, de vous avoir pour ami, et je rends grâce à Dieu qui a fait les choses ainsi.

Et Mercédès leva ses beaux yeux au ciel avec une gratitude si infinie, que le comte crut y voir trembler deux larmes.

M. de Morcerf s'approcha d'elle.

—Madame, dit-il, j'ai déjà fait mes excuses à M. le comte d'être obligé de le quitter, et vous les lui renouvellerez, je vous prie. La séance ouvre à deux heures, il en est trois, et je dois parler.

—Allez, Monsieur, je tâcherai de faire oublier votre absence à notre hôte, dit la comtesse avec le même accent de sensibilité. Monsieur le comte, continua-t-elle en se retournant vers Monte-Christo, nous fera-t-il la grâce de passer le reste de la journée avec nous?

—Merci, Madame, et vous me voyez, croyez-le bien, on ne peut plus reconnaissant de votre offre, mais je suis descendu ce matin à votre porte de ma voiture de voyage. Comment suis-je installé à Paris, je l'ignore; où je suis-je, je le sais à peine. C'est une inquiétude légère, je le sais, mais appréciable cependant.

—Nous aurons ce plaisir une autre fois au moins, vous nous le promettez? demanda la comtesse.

Monte-Christo s'inclina sans répondre, mais le geste pouvait passer pour un assentiment.

—Alors, je ne vous retiens pas, Monsieur, dit la comtesse, car je ne veux pas que ma reconnaissance devienne ou une indiscrétion ou une importunité.

—Mon cher comte, dit Albert, si vous le voulez bien, je vais essayer de vous rendre à Paris votre gracieuse politesse de Rome, et mettre mon coupé à votre disposition, jusqu'à ce que vous ayez eu le temps de monter vos équipages.

—Merci mille fois de votre obligeance, vicomte, dit Monte Christo, mais je présume que M. Bertuccio aura convenablement employé les quatre heures et demie que je viens de lui laisser, et que je trouverai à la porte une voiture quelconque tout attelée.

Albert était habitué à ces façons de la part du comte, il savait qu'il était comme Néron à la recherche de l'impossible, et il ne s'étonnait plus de rien, seulement il voulut juger par lui-même de quelle façon ses ordres avaient été exécutés; il l'accompagna donc jusqu'à la porte de l'hôtel.

Monte-Christo ne s'était pas trompé. Dès qu'il avait paru dans l'antichambre du comte de Morcerf, un valet de pied, le même qui à Rome était venu apporter la carte du comte aux deux jeunes gens et leur annoncer sa visite, s'était élancé hors du péristyle, de sorte qu'en arrivant au perron, l'illustre voyageur trouva effectivement sa voiture qui l'attendait.

C'était un coupé sortant des ateliers de Keller, et un attelage dont Drake avait, à la connaissance de tous les lions de Paris, refusé la veille encore dix-huit mille francs.

—Monsieur, dit le comte à Albert, je ne vous propose pas de m'accompagner jusque chez moi, je ne pourrais vous montrer qu'une maison improvisée, et j'ai, vous le savez, sous le rapport des improvisations, une réputation à ménager. Accordez-moi un jour et permettez-moi alors de vous inviter. Je serai plus sûr de ne pas manquer aux lois de l'hospitalité.

—Si vous me demandez un jour, monsieur le comte, je suis tranquille; ce ne sera plus une maison que vous me montrerez, ce sera un palais. Décidément, vous avez quelque génie à votre disposition.

—Ma foi, laissez-le croire, dit Monte-Christo, en mettant le pied sur les degrés garnis de velours de son splendide équipage; cela me fera quelque bien auprès des dames.

Et il s'élança dans sa voiture, qui se referma derrière lui, et partit au galop, mais pas si rapidement que le comte n'aperçût le mouvement imperceptible qui fit trembler le rideau du salon où il avait laissé Mme. de Morcerf.

Lorsque Albert rentra chez sa mère, il trouva la comtesse au boudoir, plongée dans un grand fauteuil de velours; toute la chambre, noyée d'ombre, ne laissait apercevoir que la paillette étincelante attachée çà et là au ventre de quelque potiche ou à l'angle de quelque cadre d'or.

Albert ne put voir le visage de la comtesse perdu dans un nuage de gaze qu'elle avait roulée autour de ses cheveux comme une auréole de vapeur; mais il lui sembla que sa voix était altérée; il distingua aussi parmi les parfums des roses et des héliotropes de la jardinière la trace âpre et mordante des sels de vinaigre; sur une des coupes ciselées de la cheminée, en effet, le flacon de la comtesse, sorti de sa gaine de chagrin, attira l'attention inquiète du jeune homme.

—Souffrez-vous, ma mère, s'écria-t-il en entrant, et vous seriez-vous trouvée mal pendant mon absence?

—Moi? non pas, Albert; mais vous comprenez, ces roses, ces tubéreuses et ces fleurs d'oranger dégagent pendant ces premières chaleurs, auxquelles on n'est pas habitué, de si violents parfums....

—Alors, ma mère, dit Morcerf en portant la main à la sonnette, il faut les faire porter dans votre antichambre. Vous êtes vraiment indisposée; déjà tantôt, quand vous êtes entrée, vous étiez fort pâle.

—J'étais pâle, dites-vous, Albert?

—D'une pâleur qui vous sied à merveille, ma mère, mais qui ne nous a pas moins effrayés pour cela mon père et moi.

—Votre père vous en a-t-il parlé? demanda vivement Mercédès.

—Non, madame, mais c'est à vous-même, souvenez-vous, qu'il a fait cette observation.

—Je ne me souviens pas, dit la comtesse.

Un valet entra: il venait au bruit de la sonnette tirée par Albert.

—Portez ces fleurs dans l'antichambre ou dans le cabinet de toilette, dit le vicomte; elles font mal à Mme la comtesse.

Le valet obéit.

Il y eut un assez long silence, et qui dura pendant tout le temps que se fit le déménagement.

La suite à demain.

☞ Quoiqu'on en puisse dire, nous savons que le véritable BAUME DE COLUMBIE est le seul article propre à faire pousser les cheveux même sur les têtes chauves. Un vieillard de 70 ans, après s'en être servi, a vu rétablir sa chevelure. Gardez-vous de toute substance huileuse ou autres produits de fâcheux résultats, comme les autres ingrédients dont on fait quelquefois usage. On le vend au No 40, rue Poydras, où le trouve également la Baume de Columbie contre la consomption, et le cordial de Lucine.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire John Minturn, Stark, New York. J W Stanton & co
Brick Mary Smith, Blanchard, Gibraltar, J Alexander
Goel Relampago, Zaldumbo, Vera Cruz, capitaine
Goel Star, Wilson, St Marks, T E Linkenberger
Goel Carmen, Rodriguez, Campêche, S Fornandez
Goel Swallow, Minor, Aransas, J Alexander
Goel Mobile, Cozzens, Pensacola, capitaine

ARRIVES.

Goel Enquirer, Tesnier, de Charleston.
Steamer Lada, Clark, Vicksburg.
Steamer Keltgee, Laclede, St Louis.
Steamer Meteor, Pease, de Smithland Bend.
Steamer Highlander, Suttinde, de St Louis.
Steamer Fashion, Fullerton, Mobile.

DEPARTS DES NAVIRES A VAPEUR DE LIVERPOOL ET D'AMERIQUE.

	DE LIVERPOOL	D'AMERIQUE
Cambria, Judkins	19 juillet	16 août
Great Britain, Hoskens	26 juillet	30 août
Caledonia, Lott	4 août	1 sept

DERNIERES DATES.

Boston	juil 30	Londres	juil. 4
New York	juil 30	Liverpool	juil. 4
Philadelphie	juil 30	Paris	juil. 3
Baltimore	juil 31	Havre	juil. 3
Washington	juil 31	Bordeaux	juil. 30
Charleston	août 2	Vera-Cruz	juil. 22
Savane	juil 31	Mexico	juil. 20
Galveston	juil 31	Tampico	juil. 1

☞ Le consignataire de vingt cinq barils de plâtre et de 25 barils de ciment marqués "Newark ciment Company" reçus par le navire St. Mary, de New-York, est prié de faire savoir sa résidence à JAS. E. WOODRUFF,
7 aout 60, Camp

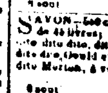
$5 DE RECOMPENSE.
IL a été volé au soussigné par Bertrand Denis Sordenave, un CHEVAL alezan et une Charette à bras et à charbon, portant le No. 106; le dit cheval a été volé le dimanche 3 du courant, à 4 heures de l'après-midi. La récompense sera donnée à quiconque ramènera des objets à ANTE DETISSE,
7 aout—3 rue St. Philippe, No. 106

A LOUER.
Une maison à étages située rue St. Philippe, entre Royale et Bourbon.
Une maison, rue du Bayou, près Remparts.
Deux maisons, rue des Grands-Hommes, près celle d'Enghein.
Une maison, rue des Champs-Elysées, près celle des Bons Enfans.
Une maison, rue Ste Anne, près celle Claiborne.
Une maison, rue St. Louis, près celle Claiborne.
Toutes ces propriétés seront louées à des conditions qui seront des plus avantageuses. S'adresser rue de Chartres, No. 128, entre St. Louis et Conti.

SAVON—1000 caisses savon de Boston No. 1, 100 caisses savon de no. age et extra 100 do marque Hunter's Settled, à vendre par LEONARD STURTEVANT & Co.
12, Vieille Levée

HUILE de baleine (été et hiver)—3000 gallons huile blanchie et non blanchie, à vendre par LEONARD STURTEVANT & Co.
12, Vieille Levée

HUILE de baleine—3000 gallons huile d'hiver, blanchie et non blanchie, à vendre par LEONARD STURTEVANT & Co.
12, Vieille Levée

VIN de Malaga—20 barils vin doux de Malaga. Il est en vente, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co.
11 et 15 St. Louis

SARDINES—Caisses sardines à l'huile en boîtes et demi-boîtes [illegible], à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co
11 et 15 St. Louis

SAVON—500 caisses savon Winchester No. 1, en caisses de 40 livres; 100 dito dito, dito de 80 livres; 200 dito dito dito de 40 livres; 100 dito dito extra; 100 dito Marseille, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co
11 et 15 St. Louis

CHANDELLES—318 caisses chandelles de baleine 4, 5 et 6 à la livre, 15 caisses dito paraffine 4 et 5 à la livre, 30 caisses dito de composition 4, 5 et 6 à la livre, 250 caisses dito suif Winchester 4, 5, 6 et 12 dito. A vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co
11 et 15 St. Louis

FAMILLE DE PRIX A L'AMIABLE.
ON offre à vendre une famille de six personnes, toutes créoles, et de bonnes sujets; une d'entr'elles, [illegible]. S'adresser à Anthony Fernandez, encanteur.

ON demande pour passer l'été à la campagne, un jeune homme capable de donner des leçons de français à un Américain. S'adresser au No. 58 Vieille Levée.
30 juil

BUREAU DE L'EXECUTIF.
Le 24 Juillet 1845.
PROCLAMATION D'ALEXANDRE MOUTON,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
ATTENDU que par la mort de l'honorable John B. Dawson, la place de Représentant au Congrès des Etats-Unis, pour le 3me district congressionnel de l'Etat de la Louisiane, est devenue vacante. Pardonne qu'une élection soit tenue dans le dit district congressionnel, pour remplir la dite vacance, conformément aux lois existantes, le premier lundi de Novembre prochain, aux lieux où se tiennent ordinairement les élections; et le Représentant élu restera en place jusqu'à l'expiration du terme pour lequel son prédécesseur avait été élu.

En conséquence, j'ai cru devoir lancer cette proclamation à l'effet de notifier les électeurs et les votans dûment qualifiés du dit district, de la dite élection, et d'ordonner à tous les Juges de Paroisse, Shérifs et autres fonctionnaires du dit district, de tenir et conduire la dite élection, le premier lundi de Novembre prochain, et d'en faire leur rapport de la manière et dans le terme prescrits par la loi.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, ce 24me jour de Juillet de l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quarante cinq, et de l'Indépendance des Etats-Unis, la soixante dixième.

Signé par le Gouverneur, A. MOUTON.
ROBERT CARTER NICHOLAS, Secrétaire d'Etat.

Faillite de Louis Ferrand fils.
COUR DE DISTRICT DES ETATS-UNIS—8 juillet 1845—Présent l'honorable T. H. McCaleb, juge.—Sur motion de l'avocat de certains créanciers de la faillite susdite, et conformément aux règles de la Cour, avis est par le présent donné que le vendredi 15 d'août, l'état de la faillite susdite sera référé au bureau des commissaires afin qu'ils puissent faire un rapport avant l'ordre de distribution. Tous les créanciers qui n'ont pas donné preuve de leurs réclamations, sont notifiés [illegible] de leurs papiers et procédures seront référés aux commissaires, comme il est dit ci-dessus.
Par ordre de la Cour,
26 juillet—30 H. E. JENNINGS, greffier

A LOUER—La Maison et le Magasin tout agencés, situés à l'encoignure des rues Toulouse et Royale. S'adresser à J. DUPILHO, Pharmacien,
12 juil 120, rue de Chartres

A LOUER.
Le haut de la maison présentement occupée par M. J. Albert, située rue St. Louis, No. 28. S'adresser à LEOPOLD JEANNET,
16 juil 22 rue St. Louis

CHAPEAUX de laine, noirs et blancs, ainsi chapeaux de castor et feutre, formant un grand assortiment, à vendre en magasin, par FROST & Co,
21 juil 20 Magasins

SARDINES à l'huile en boîtes et demi boîtes, de la marque de Chatelain Jeune et Basset, de La Rochelle, à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co,
1 aout—15 24 Bienville

COGNAC Pellevoisin en quart et demi pipes, en débarquement du navire Naples de Bordeaux, à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co,
1 aout—15 24 Bienville

PETITS POIS en boîtes et demi boîtes, de la marque de Chatelain Jeune et Basset, de La Rochelle, à vendre à bon marché par BLANCHARD, EIMER & Co,
1 aout—15 24 Bienville

NOIR ANIMAL fabriqué dans cette ville, en poudre ou en graines de différentes grosseurs, à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co,
1 aout—15 24 Bienville

COUVERTURES—30 balles couvertures françaises de Montpellier, de trois points, pour habitations, à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co,
1 aout—15 24 Bienville

LIQUEURS—caisses liqueurs assorties, kirsch, anisette, menthe, fleur d'oranger et curaçao, à vendre par EUGENE ROCHEREAU & Co.
1 aout 17 et 19 St. Louis

ABSYNTHE—14 caisses absynthe suisse de Dubied père et fils, de Couvet, à vendre à très bon marché, pour clore une consignation, par EUGENE ROCHEREAU & Co.
1 aout 17 et 19 St. Louis

Toile d'Irlande à prix réduits!
LE soussigné ouvrira ce matin un assortiment d'Irlande de qualité supérieure, à vendre à plus bas prix que la même qualité ait été vendue ici. Ceux qui veulent faire leur achat feront bien de venir visiter cet assortiment avant d'aller ailleurs. [illegible]
16 avril—☞ E. M. DAVOCK, 20 Chartres

A VENDRE en débarquement du navire Phénard, capitaine Lagarenne, de Bordeaux: barriques vin rouge, de St. Julien, St. Estèphe, etc.; tierçons vin blanc, Haut Sauterne, par G. M. LUCAS,
11 juin 30, rue Bienville

PAPIER à Lettre Français—Un petit envoi de grand de lettres, ce papier est très avantageux [illegible] à des prix modérés [illegible].
—Aussi—
PAPIER Flanelle—Article très supérieur, convenable pour le [illegible], à vendre par RAYNAUD & FALLON,
31 jt 36 Tchoupitoulas

ARCHITECTURE, GENIE CIVIL ET ARPENTAGE.
LE soussigné, ayant transporté son bureau, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, [illegible] [illegible]
HENRY MOLLHAUSEN,
Architecte-ingénieur.
7 aout—6m

ESPRIT de térébenthine—20 barils, en magasin et à vendre par W F VREDENBURGH & Co,
7 aout 30, Vieille Levée

BLANC de baleine—100 caisses blanc de baleine fondu en juin, à vendre par W F VREDENBURGH & Co.
7 aout 30, Vieille Levée

HUILE de lin &c.—20 barils huile anglaise, [illegible] à vendre par W F VREDENBURGH & Co.
7 aout 30, Vieille Levée

DEMANDE—Une institutrice pour le français, l'anglais et le piano, trouverait une bonne place à la campagne. S'adresser rue St. Pierre, No. 20. 7 aout

10 PIASTRES DE RECOMPENSE.
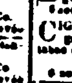
PARTI marron de chez M. A. Dugué, de la paroisse Plaquemines, le nègre MARK HENRY, taille de 5 pieds [illegible] [illegible] sera donnée à la personne qui logera le dit nègre dans une des prisons de cet Etat et qui en fera connaître l'arrestation au soussigné.
7 aout—6 CHS DEBLANC, 43, Nouvelle Levée.

VINGT PIASTRES DE RECOMPENSE.
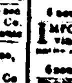
LA récompense susdite sera donnée à celui qui arrêtera et délivrera au soussigné, ou à la geôle de la Seconde Municipalité, le nègre nommé WILLIAM, alias KINCAID, parti marron dans le courant de [illegible] [illegible]
FRERET BROTHERS

Succession d'Isaac Baldwin.
LES créanciers de la succession d'ISAAC BALDWIN sont requis de faire connaître leurs réclamations, avec tous les titres à l'appui, au soussigné.
2 aout—3oaj L. JANNIN, 17 rue Royale.

BANQUE DE LA LOUISIANE,
Nouvelle-Orléans, 28 juillet 1845.
UN dividende de trois et demi pour cent, sur les profits des derniers six mois, a été ce jour déclaré par le Bureau des Directeurs, payable aux actionnaires ou à leurs représentants légaux, le lundi 4 août prochain, ou après. R. M. DAVIS,
29 juil Caissier.

Avis de formation de Société.
LES Soussignés, John B. Marshall, de New York, et A. B. James de la Nouvelle-Orléans, ont formé une société, à dater du 1er juillet courant, pour la transaction des affaires en Marchandises Sèches, sous la raison de MARSHALL & JAMES, et ils ont établi au No 16, rue de Chartres.
JOHN B. MARSHALL,
A. B. JAMES.
Nouvelle-Orléans, 26 juillet 1845.
29 juil—30

POUDRE A TIRER—Des moulins d'Eden Park, en barils, demi et quarts barils, à vendre en quantités à la convenance des acheteurs. Cette poudre n'est point surpassée en qualité, par aucune autre en réputation ici, à vendre par RAYNAUD & FALLON,
6 aout 36 Tchoupitoulas

DAMES à Lettres Français—En magasin et à vendre par RAYNAUD & FALLON,
6 aout 36 Tchoupitoulas

CERISES A L'EAU DE VIE—En magasin et à vendre par RAYNAUD & FALLON,
6 aout 36 Tchoupitoulas

EAU DE VIE et Genièvre—20 pipes et demi pipes, à vendre par JAS E. WOODRUFF,
6 aout 60 Camp

THE—140 colis, en magasin et à vendre par JAMES E. WOODRUFF,
6 aout 60 Camp

POIVRE et Piment—80 sacs, en magasin et à vendre par JAMES E. WOODRUFF,
6 aout 60 Camp

VIN BLANC—34 demi barriques Haut Sauterne, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co,
17 et 19 St. Louis

VIN rouge en caisses—100 caisses St. Julien avec cachets et étiquettes, ayant droit au drawback, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co,
17 et 19 St. Louis

EAU de Fleur d'Oranger—1 caisses Eau de fleur d'oranger, à vendre par EUG ROCHEREAU & Co,
17 et 19 St. Louis

CIGARES de la Havane—Un vaste assortiment de cigares de marques connues et quelques autres [illegible], à vendre par RAYNAUD & FALLON,
6 aout 36, Tchoupitoulas

VIN et Eau de Vie—Vin blanc et rouge de France, en barriques, barils et caisses; eau de vie en pipes et quarts; Madère en barils, et quelques caisses vin et eau de vie, ayant droit au débenture, à vendre par RAYNAUD & FALLON,
6 aout 36, Tchoupitoulas

IMPORTATIONS DE FRANCE—Vermicelle, macaroni, vinaigre, guignolet, sardines, etc. [illegible] à vendre par RAYNAUD & FALLON,
6 aout 36, Tchoupitoulas

BOUCHONS Français—En sacs, à vendre par RAYNAUD & FALLON,
6 aout 36, Tchoupitoulas

HUILE DE BALEINE—74 barils huile raffinée, à vendre par WILLIAM FROST & Co,
30 juil 30, Vieille Levée

EAU DE VIE des Champagnes—En débarquement du navire Naples, de Bordeaux—40 quartauts Eau de vie de Fr. Godard & Co. à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co,
25 jt 17 et 19 St. Louis.

EN débarquement du navire Naples, venant de Bordeaux—220 barriques vin rouge de différens crus, 30 demi barriques, et 25 barils vin blanc Haut Sauterne. Pour vendre par G M LUCAS, 30 Bienville

SAUCISSONS de Lyon—En débarquement du navire Naphtaline, du Havre, à vendre par NUMA LACOSTE, 50 Royale

MOUCHOIRS Verona—Quelques caisses mouchoirs Verona, à vendre à bas prix pour clore une consignation, par SMITH BRYAN,
26 juillet 38, Douane

PORTER de Londres et Ale d'Ecosse, en quarts et pintes, à vendre par SMITH BRYAN,
38, Douane

VIN de—[illegible] barriques vin rouge de Bordeaux, de différentes marques, dont une partie de qualité très supérieure; 100 barils vin blanc Haut Sauterne, en [illegible], 200 caisses vin rouge St. Julien d'une douzaine chaque; 40 quarts et 60 pipes véritable vin de Paris; 20 à 50 barils vin blanc de Bordeaux, en débarquement du navire de Naphtaline, à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co.
30 jt 30, Vieille Levée

HUILE D'OLIVE—100 caisses huile pure de Nice, à vendre par W F VREDENBURGH & Co.
20 juil 30, Vieille Levée

GRAISSE—30 barils graisse ferme, en tranches, à vendre par G. & R. BUCHANAN & Co
20 juil 81, Tchoupitoulas

THE en caisses de 6 et 13 livres, poudre à canon et impérial, à vendre par W F VREDENBURGH & Co.
21 juil 30 Vieille Levée

PLUMES—Un petit lot de plumes d'oies vivantes, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co,
20 jt 32 Tchoupitoulas

HUILE de Palmachristi—8 barils, à vendre à bas prix pour clore des consignations par BUDDECKE, WOODS & Co.
20 jt 32 Tchoupitoulas

SAINDOUX—25 barils, en bon état, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co.
20 juil 32 Tchoupitoulas

SAVON—20 caisses de Cincinnati, No. 1, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co,
20 juil 32 Tchoupitoulas

AMIDON—60 caisses, marque de Soulenberg, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co.
20 juil 32 Tchoupitoulas

CHANVRE Filé—100 balles du Missouri, [illegible] à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co.
20 juil 32 Tchoupitoulas

BACON—Quelques boucauts jambons et épaules, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co.
20 jt 32 Tchoupitoulas

BEURRE—Quelques barillets de Goshen, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co.
20 juil 32 Tchoupitoulas

CORDES d'emballage—[illegible] rouleaux du Kentucky, de grandes dimensions, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co.
20 juil 32 Tchoupitoulas

HUILE de saindoux—150 barils d'excellente qualité pour l'hiver, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co.
2 jt 32 Tchoupitoulas

BŒUF—160 barils, M. O., E. O., mess et prime, à vendre par BUDDECKE, WOODS & Co.
20 juil 32 Tchoupitoulas

CHAMPAGNE—A vendre par le soussigné à des prix modérés, pour clore une consignation, 200 paniers champagne de la marque de l'Etoile.
23 jt AUGT. MOLIER, 20 rue St Louis

LES soussignés rappellent à leurs amis et au public en général, qu'ils ont toujours en mains et viennent de recevoir par les derniers arrivages du Havre, un assortiment complet de marchandises sèches et de saison, telles que:
Baréges, couleurs, satins blanc, pour robes.
Mousselines de laine [illegible] grande et petite largeur.
[illegible]
Mouchoirs batiste, [illegible]
[illegible]
Rubans, [illegible]
Bonnets [illegible]
Bas et chaussettes [illegible]
[illegible]
Cravates en soie et jaconnets.
Bretelles de tous prix et de toutes qualités.
Boites à bas pour tout le poudre.
Cologne pour toilette.

AUSSI—Un assortiment complet de parfumerie, consistant en:
Essences d'odeur pour le mouchoir, sachets, poudre, savons, pommades, crême de Perse, moëlle de bœuf, eau de Cologne, de Lavande, [illegible].
30 juil F & J LACOSTE, 109 Royale

A VENDRE par le soussigné—100 paniers d'huile de Marseille, en grandes bouteilles. G. M. LUCAS,
21 juill—1m 30, rue Bienville

PAPIER EN GAROS, à vendre par L. DANTIN, 42 Gravier
20 juil

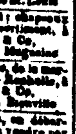
A LOUER—[illegible]

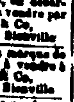
A LOUER [illegible]
[illegible] ANDERSON, WILKINS & Co.

Le Comte de Monte-Christo,
PAR ALEX. DUMAS.
☞ La cinquième Livraison de cet ouvrage (suspendu en février dernier) est en ce moment sous presse, et paraîtra dans le courant de ce mois.
Prix de la souscription pour l'ouvrage complet: UNE PIASTRE, payable d'avance. On souscrit au bureau de l'Abeille et à la librairie de Victor Hébert, rue de Chartres.

NEUVIEME LIVRAISON DE
Vingt ans après,
SUITE
DES TROIS MOUSQUETAIRES.
LA 9me LIVRAISON de VINGT ANS APRES, ouvrage nouveau, faisant suite aux Trois Mousquetaires, par Alexandre Dumas, est en vente chez
VICTOR HEBERT, 149 rue Chartres.

JUIF ERRANT.
LA vingt cinquième livraison du JUIF ERRANT, par E. Sue, éditeur de la Semaine Littéraire, vient d'être reçue par VICTOR HEBERT,
149, rue de Chartres.
PRIX............12 cents. 4 aout

Avis aux Architectes.
EGLISES GOTHIQUES.
VITRAUX DE COULEURS, MOSAIQUES &c.
LE soussigné étant l'agent d'une importante manufacture de verres de couleurs en France, peut fournir à des prix beaucoup plus bas que tout ce qui a été vendu jusqu'à ce jour, les plus belles qualités de verres, soit en fenêtres, soit en rosaces, soit en losanges, [illegible] pour les fenêtres d'églises toutes modules [illegible]. Il pourra s'engager pour les fournitures complètes d'églises.
S'adresser à M. C. CAVORET
4 aout—3m 6, South William street, New York

Bureau de la Compagnie d'Assurances de l'Ouest et contre le feu.
Nouvelle Orléans, 4 aout 1845.
A UNE assemblée du Bureau des Directeurs, tenue ce jour, C. Mathews Ecr. ayant donné sa démission, P. N. Wood Ecr. a été unanimement élu président.
GEO. C. LAWRASON,
6 aout secrétaire

BANQUE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE,
Nouvelle-Orléans, 2 août 1845.
LES Actionnaires de cette Banque sont notifiés qu'un dividende de deux et demi pour cent sur les profits faits dans les six derniers mois, a été déclaré ce jour, lequel sera payable le lundi 11 de ce mois, ou après.
Par ordre de la Direction,
4 aout RICHARD RELF, Caissier.

AGENCE DE LA COMPAGNIE DU SUN MUTUAL INSURANCE.
Nouvelle-Orléans, 4 août 1845.
LE Président et les Directeurs de cette Compagnie à New York, se sont assurés que leur perte dans le grand incendie du 19 du mois dernier n'excédait pas la somme de $60,000, et qu'elle peut même être moindre. Leur actif [illegible] [illegible]
L. MATTHEWS, Agent
4 aout—6

MAIRIE DE LA Nlle. ORLEANS.
CONSEIL DE LA MUNICIPALITE No. TROIS.
Séance du lundi 28 juillet 1845.
RESOLU que toute personne qui fera des fouilles ou enlèvera de la terre dans les rues, sur les trottoirs, chemins, places, promenades et autres places publiques, [illegible] [illegible]
(Signé) G. W. LEWIS, recorder
Approuvé le 29 juillet 1845.
(Signé) E. MONTEGUT, maire
Pour copie conforme,
T. THEARD, secrétaire

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE.
PERDU un bracelet monté en diamant sur émeraudes, dimanche soir, en revenant des chars de Carrollton par les rues Baronne et Dauphine.
S'adresser rue Conti No. 146, entre Dauphine et Bourgogne, ou à l'imprimerie de cette feuille. 4 aout

A VENDRE à des prix raisonnables.
UN CAFE et Grocerie, bien établi pour le commerce, à l'encoignure des rues Bourbon et Louisa, faubourg Lavandais. S'adresser à PHILIBERT BERNARD
Ville de Lafayette, 2 août 1845.
4 aout—

A VENDRE en débarquement du navire Naples, de Bordeaux:
300 barriques vin ordinaire, en tierçons.
10,000 do do longs.
1,000 do do demi-jeannes.
20 caisses vin blanc, étiqueté et capsulé, Haut Sauterne.
8 demi barriques vin blanc, vieux Haut Sauterne.
10 tierçons do do do.
9 do vin rouge, Ladon Médoc.
45 barriques do St. Estèphe
6 do do Pauillac 1841.
4 do do St. Julien, 1841.
à vendre par B TALAMON,
24 juil 60 St. Louis

A VENDRE en magasin: Huile d'olive (Possel aix) en [illegible] [illegible]
B. TALAMON, 60 St Louis

NORCROSS & FOSDICK, No. 60, rue Gravier, ont à vendre en magasin:
sucre raffiné de Boston, en barils et caisses, en pains, broyé et en poudre;
[illegible]
Tabac—500 caisses vert et noir, dont partie de choix,
[illegible]
4 aout

GRAISSE—125 barils de graisse [illegible], à vendre en magasin par G & R BUCHANAN & Co.
4 aout

PORTER de Londres et Ale d'Ecosse—En quarts et pintes, à vendre par SMITH BRYAN,
38, Douane

LIQUEURS—Le soussigné offre à vendre les liqueurs suivantes: [illegible] barils brandy de Bordeaux; 50 barils eau de vie, [illegible] barils vieux whiskey de Bourbon, 20 [illegible].
4 aout SMITH BRYAN, 38 Douane

Marchandises en Fil.
LE soussigné a reçu par de récents arrivages et a en magasin un vaste assortiment de Marchandises en fil, qu'il offre à vendre par colis, à des termes raisonnables, savoir:
TOILE—A chemise, qualités assorties, en pièces et demi-pièces;
Toile à draps, assortie en qualité et largeur;
[illegible]
[illegible] en fil, grandeurs assorties;
[illegible]
Mousselines et Marchandises en coton:
Linon Bishop et Victoria;
[illegible]
Galons, bas, etc. etc.
Et divers autres articles.
4 aout SMITH BRYAN, 38, Douane

MOUSSELINE CLAIRE A BAS PRIX.
LE soussigné vient d'acheter à l'encan, 4000 yards de mousseline claire, de divers genres, propres aux habillements de dames, savoir:
2000 yards de Balzarines, couleur forte, d'une yarde de large, qu'il vendra à 15 cents la yarde.
[illegible] yardes [illegible] de 20 à 25 cents.
[illegible] yardes de superbes, de 25 à 30 cents.
Tous ces articles sont offerts à moitié prix de ce qu'a coûté l'importation, et méritent d'attirer l'attention des dames.
Aussi:—A bas prix—De la toile aux prix de 60 [illegible] la pièce; [illegible]
1 aout C. M. SIMPSON,
Encoignure [illegible] Chartres

Charrettes, Draps, Wagons, Roues de Charrettes à bœufs.
CINQUANTE paires roues de charrettes à bœufs, de dimensions assorties; Cabrouettes Nos. 1, 2 et 3, [illegible]
5 wagons [illegible], pour bœufs et chevaux,
4 wagons à chevaux, sans capes,
4 wagons de Jersey, avec impériales, complets,
1 wagons de [illegible]
[illegible] brouettes, [illegible]
Manufacturés à Philadelphie, actuellement en débarquement et à vendre en magasin par EMERSON, TOURNE & Co.
1 aout 150, Tchoupitoulas

FARINE—200 barils farine de nouveau blé,
[illegible] de Haxall,
[illegible] de Washington,
[illegible] de Cape Girardeau,
[illegible] de diverses marques.
Toutes de récents arrivages, de St. Louis, à vendre par NEVILLE, TOURNE & Co.
1er aout 150 Tchoupitoulas

CARREAUX, en marbre, pour planchers, à vendre par HAGEDORN & CRAMER.
1 aout—3 Royale

WHISKEY—[illegible] barils vieux whiskey rectifié, à vendre en magasin par NEVILLE, TOURNE & Co.
1er aout 150, Tchoupitoulas

FONDS de la Banque des Citoyens, [illegible], à vendre par LEOPOLD JEANNET, 22 St. Louis
1 aout

ABSYNTHE SUISSE de la marque Pernod et Lacombe, à vendre par LEOPOLD JEANNET,
1 aout 22 St. Louis

VINS—Vin de Champagne de [illegible];
Vin de Volnay;
Vin de Chambertin, à vendre par LEOPOLD JEANNET, 22 St. Louis
1 aout

TOILE A VOILE de navire de 26 pouces, à vendre par LEOPOLD JEANNET,
1 aout 22, rue St. Louis.

TOILE à voile de coton, de la manufacture de Pocoson (Jno. Colt) de tous numéros, à vendre par LEOPOLD JEANNET,
1 aout 22, rue St. Louis.

[illegible]

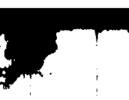
QUARTIER GENERAL
LEGION DE LA LOUISIANE
Nlle. Orléans, 29 juillet 1845.
Ordre No. 7
CONFORMEMENT à la loi, la Légion de la Louisiane prendra les armes et se réunira en grande tenue, le dimanche 31 août prochain, sur la Place d'Armes, à 6 heures précises du matin, pour une revue d'inspection.
Les chefs de corps sont chargés de la stricte exécution du présent ordre.
Par ordre du Brigadier général commandant la Légion,
CHS CUVELLIER,
29 juil N. VIGNIE, Aide de camp

BAYARD & CHAPELLE, négociants en laine, ont l'honneur de faire savoir aux planteurs que les bêliers et brebis importés par eux de Saxe sont arrivés sur leur plantation au Tennessee.
Marius Chapelle ayant promis une quantité de ces moutons à différentes personnes, va faire un voyage sur la côte et au Mississipi pour voir celles qui voudraient élever des troupeaux dont la production ne peut être que considérable puisqu'ils donneront de 80 à 90 lbs pour chaque livre de laine telle que celle des moutons importés.
S'adresser à Kennedy & Porter, leurs agens, 90 Tchoupitoulas, N. Orléans.
Ceux de messieurs les planteurs qui n'ont pas encore vendu leur laine sont priés d'attendre le passage de Mr Chapelle. 31 juillet—15

MARCHANDISES DE PRINTEMPS,
Des dernières importations et à des prix réduits.
WEST, OLIVER & WOODLIEF,
No. 13, rue de Chartres.
ONT reçu par les derniers arrivages et offrent à vendre à des prix réduits, les articles suivans, savoir:
Jaconnets anglais, et linon imprimés.
Etoffe batiste, Tarlatanes et organdies,
Barège de fantaisie et Balzarine, nouveau style,
Linon noir, jaconat de demi deuil et linon de
Mousseline mull et book, mousseline suisse brodée,
Batiste jaconnet brodé à raies ombrées,
Mousseline à fleurs, unie et à raies,
Linon à mouchoirs unis et à raies,
Echarpes unies en soie et crêpe de Naples 40 pouces,
Crêpe noir et blanc, crêpe lisse,
Pans de robes à cordon, unis et brodés,
Cravates organdi et jaconat, pour hommes,
Châles et écharpes en barège, [illegible]
Mouchoirs et façons de fantaisie pour dames,
Cols et chemisettes brodés, pour dames,
Mouchoirs bordés à jour, [illegible]
Gants et mitaines de toutes descriptions,
Bas de Chine, blancs et noirs,
Voiles et voilettes en dentelle brodée, riches,
Mouchoirs, [illegible] blancs et imprimés,
Ombrelles, parasols, et marquises, [illegible]
[illegible] Un grand assortiment de rubans et dentelles, de tout genre et goût.
☞ Les détaillants de la ville et de la campagne feront bien de venir examiner ce stock de marchandises qu'ils trouveront aussi beau qu'ils peuvent le désirer.
28 avril

Grand Rabais!
MUSIQUE NOUVELLE.
LE soussigné prévient les pères et mères de famille qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages un [illegible] assortiment de musique nouvelle, qu'il offre à vendre à CINQUANTE POUR CENT DE REMISE. Aussi un choix considérable de Romances à VINGT CENTS.
VICTOR HEBERT,
2 aout—9 149 rue de Chartres

LA personne qui pourrait donner des informations concernant un jeune homme nommé ALCIDE LEBLANC âgé d'environ 12 à 13 ans [illegible] yeux bleus et cheveux blonds, ayant [illegible] de cette famille, [illegible] plusieurs membres de sa famille [illegible] paroisse du faubourg Bouligny, [illegible]
Perdinne Jefferson, 1 août 1845.
2 aout—☞ DAMIAN CAVAS

AVIS.
MME. MOREAU, sage-femme, [illegible] écoles de France, nouvellement arrivée dans la Nouvelle-Orléans, à l'honneur d'informer les dames et le public en général, qu'elle est [illegible] quitter la ville pour changer d'air, elle est de retour à sa demeure, ancienne [illegible] rue St. [illegible], 110, entre Bourbon et Dauphine, [illegible] [illegible]
4 aout—1m

BOUCAUTS A SUCRE—300 boucauts à sucre, [illegible] pour [illegible], à vendre à la Raffinerie de sucre de A' GORDON, WYLIE & Co.
1 aout

TABAC—En feuilles, de la Havane et de Cuba, à vendre par E TROISBOIS
1 aout 25 Vieille Levée

SUCRE DE LA HAVANE—Blanc, brut et raffiné, à vendre par E TROISBOIS
1 aout 25 Vieille Levée

SAUCISSONS de Lyon—La qualité supérieure reçue par la Nobraille du Havre, à vendre par LOREILHE & Co.
Encoignure Royale et Douane

VIN de Bordeaux—100 barriques de nouvelle importation et de diverses qualités, à vendre par LOREILHE & Co.
Encoignure Royale et Douane

VINS blancs—40 barils Haut Sauterne et Haut Barsac, de diverses qualités, à vendre par LOREILHE & Co.
2 aout Encoignure Royale et Douane

HUILE Fetite—100 paniers [illegible], à vendre par LOREILHE & Co.
2 aout Encoignure Royale et Douane

CERISES à l'eau de vie—20 caisses de Bordeaux et de Paris, à vendre par LOREILHE & Co.
2 aout Encoignure Royale et Douane

SALAISONS de Marseille et de Bordeaux, à vendre par LOREILHE & Co.
Encoignure Royale et Douane

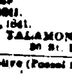
RECU par la barque Emma [illegible] dequins en cheveux [illegible] à vendre par FROST & Co, 18 Magasins
31 juil

AVOINE—300 sacs avoine, en bon ordre, pour l'expédition, à vendre par NEVILLE, TOURNE & Co,
31 juillet 150, Tchoupitoulas

SUCRE DE LA HAVANE—Blanc et brun, à vendre par J. M CABALLERO,
31 juil 23 Vieille Levée

CIGARES Principes—Véritables et de qualité supérieure en magasin et à vendre par J M CABALLERO,
31 juil 23 Vieille Levée

CIGARES de la Havane—Un grand assortiment de cigares de choix, en magasin et à vendre par J M CABALLERO,
31 juil 23 Vieille Levée

TABAC EN FEUILLES—De la Havane et de Cuba, de 1re, 2me et 3me qualités, pour capes et tripes, à vendre par J M CABALLERO,
31 juil 23 Vieille Levée

RECU par le soussigné, les articles suivans, qu'il offre à vendre en gros, au plus bas prix du marché:
2 caisses mousseline brodée, nouveautés,
Barége noir, grande et petite largeur,
Mousseline blanche, [illegible]
Alpaga mode,
Mousseline laine pour deuil, imprimée.
I. H. RICHARD,
30 juil Enc. Douane et Chartres, en face [illegible]

A VENDRE—En débarquement du navire Naples, venant de Bordeaux:
30 barriques Vin rouge;
30 caisses Absynthe;
10 do Kirsch;
1 [illegible] Toile à voile;
1000 Capsules à bouteilles;
10000 Pouliquès, par
ST. Ves. BARRETT,
30 juil 46, Vieille Levée

THE—30 boites en [illegible] consistant du thé de Twankay, en débarquement de la barque Emma, à vendre par FOSDICK & BROTHER,
30 juil 74 Camp

Les Antiquités d'Athènes!
LES Antiquités d'Athènes, mesurées et dessinées par J. Stuart et N. Revett, peintres et architectes. Ouvrage traduit de l'anglais par L. F. F. et publié par C. P. Landon, [illegible] [illegible] Annales du Musée, en six volumes in 4o, à vendre chez W. McKEAN
31 juil enc. Camp et Commune

CHANGEMENT DE DOMICILE—M. L. H. RICHARD, imprimeur, a transporté son magasin du No. 43 rue Douane au No. 53, même rue [illegible]

MARCHANDISES POUR LA MEXIQUE—100 balles toile à chemises, écrue, de 34 pouces de large; 100 balles idem blanche, de 32 pouces, 300 balles Manta, 20 caisses drills bleus, 20 balles, drills écrus, 40 caisses cotonnade fine, etc. etc., à vendre par WILLIAM FROST & Co,
30 juil 30 Vieille Levée

Marchandises au Drawback.
LE soussigné offre à vendre les marchandises suivantes pour l'exportation:
200 barriques vin de Marseille,
40 demi do do [illegible]
20 paniers vin blanc de Marseille, à vendre par
20 juin P LONGIS, 116 Royale

LE soussigné offre à vendre les marchandises suivantes reçues par les derniers arrivages de Bordeaux et de Marseille: 150 barriques vin de Marseille, 50 demi barriques do de Bordeaux, 75 caisses absynthe; 50 caisses marasquin; 180 paniers huile d'olive; [illegible] milliers bouchons assortis; 180 caisses sardines à l'huile; 300 caisses vin de Bordeaux; 25 caisses moutarde [illegible]; 200 quarts vin de Porto, [illegible] quarts fins vin de Madère, 15 pipes vieux Madère, à vendre par
30 jn P LONGIS, 116, Royale.

BOIS DE CONSTRUCTION.
DEUX CENT MILLE PIEDS de bois de construction, belle qualité, arrivant de New Madrid, à vendre par
30 jn P LONGIS, 116, rue Royale.

WHISKEY BOURBON—50 barils qualité supérieure à vendre en magasin par G & R BUCHANAN & Co.
21 juil

PORC PRIME—200 barils, inspection de Baton Rouge, à vendre par G & R BUCHANAN & Co.
21 juil

CHANDELLES de Composition—60 caisses de diverses sortes assorties, à vendre par G & R BUCHANAN & Co.
21 juil

GRAISSE—150 barils et tierçons [illegible] graisse [illegible], à vendre par G & R BUCHANAN & Co.
21 juil

COUVERTURES françaises de 3 points de Montpellier pour habitations, à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co.
12 juillet 24, Bienville

KIRSCH de la forêt noire, à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co,
12 juil 24, Bienville

THE—100 caisses thé [illegible] et impérial, de [illegible] livres chaque, à vendre par W F VREDENBURGH & Co,
21 juil 30 Vieille Levée

Provision Café à bon marché.
LE soussigné, [illegible] Encoignure Royale et Douane, [illegible]
[illegible]